

**DGSCGC**

## **Un dialogue social qui n'est toujours pas en marche**

Notre organisation était reçue hier par le Directeur de la DGSCGC afin de faire un point sur les (trop) nombreux dossiers SPP en cours. Xavier Boy, Sébastien Jansem et Ludovic Ruaux représentaient les Autonomes.

Nous sommes tout d'abord revenus sur **la recrudescence des agressions envers les sapeurs-pompiers. L'actualité ne manque malheureusement pas d'exemples.** Des formations de self-défense, d'approche psychologique et de gestion des comportements violents, des caméras-piétons... autant de pistes qui ne peuvent nous convenir ! **Les pompiers ne doivent pas devenir des forces de l'ordre et du secours.** Les forces de police doivent pouvoir sécuriser les interventions à risque !

**Face à ces problématiques, le Directeur nous a indiqué que des annonces seraient bientôt formulées par le Ministre de l'Intérieur.** Compte tenu de l'importance de ce dossier, nous nous attendons à autre chose qu'à des effets d'annonce dont les Ministres de l'Intérieur successifs étaient adeptes !!!

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

**Nous avons ensuite abordé l'organisation du service public de secours à la française** qui souffre quotidiennement des insuffisances provoquées par les manquements des services de l'Etat : pas assez d'effectifs, pas assez de moyens pour toujours plus de missions. Nous avons abordé à nouveau la problématique de la gouvernance bicéphale entre l'état décideur et les SDIS payeurs.

Il en est de même pour la gouvernance dans le secours à personne : celui-ci doit être piloté par des sapeurs-pompiers pour des sapeurs-pompiers.

**Les sapeurs-pompiers sont devenus la dernière réponse à la détresse humaine sans disposer de moyens tant humains que matériels et financiers suffisants.** La solution doit passer par un recentrage de nos missions et par la **spécialisation des sapeurs-pompiers dans une activité unique**, sur le modèle de nos voisins européens : mission incendie/secours routier ou mission secours à personne, exercées au sein d'un service incendie mais par des pompiers différents. **Cette organisation permettrait d'acquérir une technicité plus poussée et cette spécialisation permettrait également de mieux protéger les sapeurs-pompiers contre le risque cancer liés aux particules issues des fumées d'incendie** par un nombre plus réduit d'acteurs de ces interventions.

**Compte-tenu de l'absence de prise en compte de ce danger avéré par certains SDIS, nous demandons au gouvernement de se saisir du dossier par l'établissement d'une règle commune qui s'imposerait à tous dans le cadre de la prévention, de la protection et de la reconnaissance de ce risque.**

Nous sommes également revenus sur la **réforme de la filière, NOCIVE et DESTRUCTRICE**. Un avis que le Directeur de la DGSCGC ne partage pas. Les inepties de cette refonte voulue par la DASC et ses blocages que nous combattons depuis toujours ne semblent donc pas des exemples suffisants !!

**Quant à l'arrêt MATZAK et ses conséquences sur le droit interne**, le Directeur ne semble pas inquiet puisque la justice européenne s'adresse seulement à l'état Belge, la question ne s'est pas encore posée pour l'état Français. Pour autant qui peut croire que le SPV français échapperait à la Directive sur le temps de travail. **Cet arrêt marque aussi une étape supplémentaire dans la protection de la santé et de la sécurité des sapeurs-pompiers et confirme notre positionnement en garde de 12 heures pour ceux qui le souhaiteraient.**

**En conclusion, nous avons interpellé le Directeur Général sur l'inquiétude des SPP sur l'avenir de leur système de retraite et le devenir de la catégorie active, dans le cadre de la réforme annoncée. Sans réponse de sa part...**

**Ces dossiers ont également été abordés lundi lors d'une table ronde organisée à l'Assemblée Nationale par le Député Eric Ciotti, rapporteur pour avis au nom de la commission des Lois de l'Assemblée nationale sur le budget Sécurité civile du projet de loi de finances pour 2019.**

**André GORETTI et Christophe MAUGER représentaient les Autonomes.**

Nous sommes en outre revenus sur l'article de la LOLF 2018 qui reste toujours à appliquer : la gratuité des secours pour les services d'urgence. Une application à laquelle nous ne pouvons qu'être très favorables !

**Le député Eric Ciotti s'est quant à lui montré très à l'écoute des différentes problématiques exposées notamment sur le risque cancer lié aux fumées issues des incendies, les violences perpétrées à l'encontre des sapeurs-pompiers comme des conséquences à tirer de l'arrêt MATZAK.**

***S'engager à vos côtés, réussir ensemble***

***Pour diffusion et affichage***